



PRÉFET
DE
MAINE-ET-LOIRE

Angers,
le 22 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PERSISTANCE DE LA PRESENCE DE CYANOBACTERIES EN SURFACE SUR LA LOIRE ET LE LOUET SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA PÊCHE

Les conditions météorologiques et hydrologiques actuelles favorisent le développement d'amas d'algues en surface des cours d'eau et notamment sur la Loire et le Louet.

Des cyanobactéries, algues identifiées comme responsables du décès de 8 chiens la semaine passée, libèrent en effet des toxines particulièrement concentrées au niveau de ces amas de surface. Un nouveau cas d'intoxication a été signalé ce jour à la clinique vétérinaire de Varades.

C'est pourquoi :

- **un arrêté de suspension de pêche dans la Loire et le Louet a été pris ce jour en vertu de l'application du principe de précaution,**
- **il a été décidé de maintenir la fermeture de la baignade de Rochefort sur Loire jusqu'à la fin de la saison estivale.**

Il est rappelé qu'il est strictement **interdit de se baigner dans la Loire et fortement déconseillé dans les autres cours d'eau et plans d'eau, surtout s'ils présentent des algues en surface. Une surveillance étroite des enfants est recommandée.** Une douche et un nettoyage du matériel soigneux sont indispensables après des activités nautiques.

Il faut veiller à éviter de manière générale de toucher tout objet ayant été en contact avec les algues sur les plages et grèves (cailloux, bois...).

Il convient également d'**empêcher animaux et bétail de se baigner ou de s'abreuver** à ces endroits jusqu'à disparition du phénomène.

Les symptômes qui doivent vous alerter :

- Lors de contact avec l'eau : irritation de la peau, du nez, de la gorge, des yeux.
- Lors de l'ingestion de l'eau ou de poissons contaminés : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements.
- Des atteintes du système nerveux et du foie ont également été mises en évidence en cas de proliférations massive.

En cas de doute, consultez un médecin.

Se tenir informer :

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/loire-mesures-de-precaution-suite-aux-deces-de-chiens>